

## LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°245

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 12 Mai 2015

### Projet de réécriture à droit constant de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques

#### ACTE II :

#### **NEGOCIATIONS SUSPENDUES !**

Les 5 organisations syndicales avaient adressé une déclaration commune à l'UIC en mars dernier afin de poser certaines conditions à la poursuite des négociations. Cette déclaration comportait entre autres les points suivants :

- ◆ Une réécriture à *droit constant* de la convention collective ne peut faire l'impasse sur les règles propres à la négociation collective de branche et notamment aux droits et obligations qui s'imposent aux partenaires sociaux. Qu'elles soient signataires ou non de l'accord de méthode, l'ensemble des organisations syndicales s'est engagé dans ce travail suite à l'engagement de l'UIC de ne pas remettre en cause les droits des salariés.
- ◆ L'objectif poursuivi par la branche patronale de disposer d'une convention collective offrant une meilleure lisibilité en supprimant les 3 avenants ne convient pas à la majorité des acteurs sociaux.
- ◆ Les organisations syndicales de la branche Chimie revendiquent la prise en compte du caractère normatif des accords post 2004, l'engagement d'annexer tous les accords de la branche et de mentionner les signataires dans le nouvel ouvrage.
- ◆ Les organisations soussignées souhaitent utiliser les réunions plénières de négociation pour lever les désaccords et non les accumuler afin de pouvoir poursuivre sereinement les travaux.



La constance est visiblement une qualité peu partagée. Au cours de la réunion plénière du 23 avril dernier, la CGC a réclamé pas moins de 4 accords en lieu et place de la Convention Collective (dont un évidemment pour l'encadrement) et la CFDT n'a eu de cesse de vouloir montrer à la chambre patronale qu'elle souhaitait que les négociations continuent.

Voulant ménager ses traditionnels et omnipotents signataires, l'UIC a reculé sur la question du texte unique et dit vouloir réfléchir à une réécriture qui préserve les avenants tout en changeant le terme. Evidemment aucune concession sur le reste.

Pour l'UIC, « nous sommes à une période charnière ». Le gouvernement souhaite diminuer de plusieurs centaines le nombre de Conventions Collectives. La course à la représentativité des organisations patronales est engagée.

Pour **FORCE OUVRIERE**, seule compte la défense des droits des salariés. Nous avons réaffirmé nos exigences en la matière et défendu la position que nous avons signée quelques semaines auparavant. Nous ne sommes engagés dans aucune procédure de révision ou de dénonciation. La CCNIC demeure et nous comptons tout mettre en œuvre pour en protéger les acquis. **FORCE OUVRIERE** rappelle être est à l'origine de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques.

Quant à la chambre patronale, ne pouvant mener à bien dans ces conditions son opération de « toilettage », elle a préféré suspendre les travaux et renvoyer à septembre la discussion d'un nouvel accord de méthode.

Nous aurons donc l'occasion d'étayer nos exigences conditionnant la poursuite des travaux dans le cadre des « groupes de travail technique ».

**Les camarades participant aux négociations se réuniront  
le 22 mai à la Fédération à cette fin.**

**AUCUNE REVISION DE NOTRE FAIT ! MAINTIEN DES ACQUIS !**

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*